

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENNEY

REUNION DU 8 AVRIL 2021

Nombre de conseillers présents en exercice : 15

Présents : 15

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire. Etaient présents : Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Alexis LEGRAND, Serge ROMAIN, François SIEBERT, Jean-Philippe THOMASSIN, Sébastien RASPADO, Michelle HUMBERT, Sébastien COLIN, André THOUVENIN

Excusés :

Gaëlle DUSSAUCY a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°05-2021: SUBVENTIONS 2021

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- ECOLE DE MUSIQUE DU SAINTOIS	300 €
- GSHB	1.000 €
- DONNEURS DE SANG	50 €
- LAUREAT EXAMEN	40 €/lauréat au 1 ^{er} examen
- AMIS DU CAMP DU TOM	15 €/enfant
- EQUIPAGE	300 €
- COOPERATIVE SCOLAIRE BENNEY	500 €
- LES RESTAURANTS DU CŒUR	200 €
- ADMR SERVICE A DOMICILE	150 €
- ADAPA	150 €
- COMITE DES FETES DE BENNEY	430 €
- ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	150 €
- ASSOCIATION BELESTRE	200 €

Et décide que les subventions 2022 seront attribuées sur demande écrite et au vu du bilan d'activité 2021.

DELIBERATION N°06-2021: ADHESION A MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT 54

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu la délibération du Conseil Département en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'adhérer à l'établissement public administratif
- D'approuver les statuts
- De désigner Jean-Marc BOULANGER comme représentant titulaire et Hubert GRANDURY comme suppléant
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante.

DELIBERATION N°07-2021: TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2012 constatant les statuts de la communauté de communes du Pays du Saintois.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-5.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays du Saintois en date du 18 mars 2021 modifiant ses statuts en y ajoutant la compétence « organisation de la mobilité ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte que la communauté de communes prenne la compétence « organisation de la mobilité » et qu'elle devienne AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité).

DELIBERATION N°08-2021: TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, de fixer les taux des taxes pour l'année 2021 de la façon suivante :

- | | |
|---|---------|
| ● Foncier bâti : | 22,77 % |
| ● Foncier non bâti : | 14,56 % |
| ● CFE (cotisation foncière des entreprises) : | 16,21 % |

DELIBERATIONS FINANCIERES :

- N° 09-2021 : Examen et vote du compte de gestion 2020: voté à l'unanimité
- N° 10-2021: Vote du compte administratif 2020: voté à l'unanimité
- N° 11-2021 Affectation de résultats 2020 : voté à l'unanimité, comme suit :
Un excédent d'investissement de **+39 790.80 €**
Un excédent de fonctionnement de **+ 120 681.54 €**
Une affectation complémentaire en réserve : **+11 909.20 €**

DELIBERATION N°12-2021/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

A l'unanimité :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	496 098.54	176 626
<i>Recettes</i>	496 098.54	176 626

DIVERS/

- Droit de préemption : la commune ne l'exerce pas dans l'échange de terrains cadastrés H252 et H631 contre H197.

Liste des membres du Conseil Municipal :

Nom	Signature	Nom	Signature
BEUVELOT		HUMBERT	
BOILEAU		LEGRAND	
BOULANGER		RASPADO	
BUJON		ROMAIN	
COLIN		SIEBERT	
DUSSAUCY		THOMASSIN	
GAUTRIN		THOUVENIN	
GRANDURY			

Le maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance le 12 avril 2021 et transmis au contrôle de légalité le 12 avril 2021.